

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1^o **QUE** l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division de l'urbanisme de la Direction adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif, visant l'immeuble situé au **1274, boulevard du Mont-Royal** et portant sur l'objet suivant :

- Autoriser l'empiètement d'une clôture sur une distance maximale de 1,6 m à partir de la limite de la cour latérale ainsi que d'une haie dans la marge de recul dérogeant à l'article 7.4 du Règlement de zonage (1177).

2^o **QUE** le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, le 1^{er} juin 2020** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3^o **QU'EN** vertu de l'Arrêté ministériel 2020-008, cette séance du conseil devra se tenir à huis clos;

4^o **QU'IL** sera possible d'assister à distance à cette séance via la webdiffusion en direct du conseil, accessible via le site internet de l'arrondissement;

5^o **QU'À** l'occasion de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande.

6^o **QUE** le Conseil d'arrondissement a, à sa séance du 14 mai 2020, autorisé la présentation de cette demande et décrété une période de consultation écrite de 15 jours, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-033;

7^o **QUE**, par conséquent, les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre aux fins de cette consultation écrite de deux façons :

- en transmettant leurs questions et commentaires par courriel à l'adresse secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca.
- en transmettant leurs questions et commentaires par lettre à l'attention du Secrétariat d'arrondissement au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Outremont (Québec) H2V 4R2.

Toute lettre et tout courriel devra être reçu par le Secrétariat d'arrondissement au plus tard le 30 mai 2020, à minuit.

8^o **QUE** tout commentaire écrit reçu dans le cadre de la consultation écrite sera lu publiquement tel que formulé durant la période prévue à cet effet à l'ordre du jour;

9^o **QUE** dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, celle-ci sera réputée conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif au 514 495-6234.

Montréal, le 15 mai 2020

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

